

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum** : 19

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 04

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

13/03/2024

29 Présents : **Avressieux** : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. **Belmont-Tramonet** : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. **Champagneux** : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. **Domessin** : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. **La Bridoire** : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. **Pont de Beauvoisin** : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. **Rochefort** : / . **Saint Béron** : Mme VERRIER Muriel, MM. LARDE Alain, PERROT Alain. **Saint Genix-les-Villages** : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. **Sainte Marie d'Alvey** : M. PERSON Philippe. **Verel-de-Montbel** : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. ARGOUD Yves à M. PERSON Philippe, M. PUGNOT Bertrand à M. PARAVY Jean-Claude, Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

04 Absents : Mme LABBAY Catherine, MM. BILLON Pierre, PERSON Philippe, PICHE Barthélémy.

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX PAR LA COMMUNE DE SAINT-GENIX LES VILLAGES POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ENFANCE JEUNESSE

Vu le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le projet de construction d'un local ados à Saint-Genix-Les-Villages est retardé et que, pour l'exercice de la compétence Enfance Jeunesse, la Communauté de Commune doit trouver un local temporaire pour l'accueil des adolescents sur la Commune,

CONSIDERANT la proposition de la Commune de Saint-Genix-les-Villages de mettre à disposition de la Communauté de Communes un local situé à l'étage du bâtiment périscolaire « les Marmousets », sis 37 Montée des Ecoles – Saint-Genix-sur-Guiers, 73240 SAINT-GENIX-LES-VILLAGES, pour une superficie totale de 254 m²,

MONSIEUR LE PRESIDENT PRECISE :

Les locaux proposés par la Commune de Saint-Genix-Les-Villages se composent :

- Un local à usage de bureau d'une superficie de 8.81 m²
- D'un bloc de sanitaires de 12.74 m²
- De deux escaliers (issues de secours incluse)
- Un placard technique (TGBT/ DTI)

- Deux salles d'une superficie de 103.20 m²
- Un dégagement d'une superficie de 7m²

Ces locaux seront mis à la disposition exclusive de la Communauté de Communes qui assurera les charges de nettoyage, d'entretien et de menues réparations.

Les frais de fourniture, de fluides, notamment eau, électricité, gaz, chauffage, de maintenance et de taxes, seront supportés par la Commune, et feront l'objet d'une refacturation intégrale à la Communauté de Communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- **APPROUVE** le contenu du projet de convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout autre document nécessaire à son exécution ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 16/04/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

